

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2022

VISANT À REVIVIFIER LA REPRÉSENTATION POLITIQUE - (N° 555)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
Mme Bazin-Malgras

TITRE

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition :

« modifier le mode de scrutin actuel en scrutin proportionnel plurinominal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de cette proposition de loi pour clarifier son objectif et éviter tout effet d'annonce.

Partir du présupposé que le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est non-représentatif est un contre-sens, et une simplification trompeuse de ce mode de scrutin.

L'exposé des motifs de ce texte relève d'une vision hagiographique du scrutin proportionnel, loin d'être exempt de défaut, comme l'excès de négociations entre partis politiques, dont les Français ne sont guère friands.

Il est même paradoxal de voir un parti qui vient de faire entrer 17 nouveaux députés n'ayant jamais eu d'expérience d'élu se plaindre de la difficulté de renouveler le personnel politique. Quant à la question du blocage de nouvelles thématiques, un simple regard sur l'ordre du jour de notre assemblée prouvera le contraire.

Nous restons attachés à ce scrutin qui respecte l'esprit de la Constitution de 1958 et qui doit, selon les mots du Général de Gaulle, "aider dans une nation aussi divisée que la nôtre, au regroupement des opinions."